II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 12 novembre 1974

portant nomination d'un membre de la Commission

(74/604/CEE, Euratom, CECA)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 11,

considérant que M. Dahrendorf, nommé membre de la Commission par la décision des représentants des gouvernements des États membres du 1er janvier 1973, a donné sa démission, par lettre du 24 juin 1974,

DÉCIDENT :

Article unique

Est nommé membre de la Commission des Communautés européennes pour la période du 12 novembre 1974 au 5 janvier 1977 inclus : M. Guido Brunner.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1974.

Le président

J. SAUVAGNARGUES